

# FRESNES INFOS



"Carrefour de l'Artois"

Bulletin communal - Numéro 272

Novembre 2019

## Edito

Cet éditorial de novembre 2019 est consacré au devoir de mémoire. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, des résistants et déportés survivants cherchent à perpétuer le souvenir de leurs expériences et de leurs camarades tués. Ainsi en France, les statuts de l'Amicale Mauthausen lui donnent entre autre cet objectif : « Honorer la mémoire des Français assassinés, de maintenir à l'esprit de tous les Français, les actes de barbarie dont se sont rendus coupables les nazis et leurs collaborateurs, d'empêcher par cette propagande le retour des conditions politiques et sociales qui ont permis l'instauration des régimes partisans de ces méthodes d'autorité » La première partie « honorer la mémoire » relève en fait du souvenir, la seconde, « maintenir présent à l'esprit de tous » relève, elle, du devoir de mémoire. Le devoir de mémoire est très récent en France et date des années 1990. Dans chaque commune de France des manifestations commémorent les victimes civiles et militaires des différents conflits.

Des habitants m'ont fait remarquer que le village rajeunissait et nous constatons le peu de jeunes habitants aux cérémonies commémoratives. Ces cérémonies ne sont pas réservées qu'aux élus et aux anciens combattants .A Fresnes, à chaque commémoration, les noms des enfants de la commune morts pour la France et pour nos libertés sont à chaque fois cités. Participer aux commémorations, c'est contribuer au respect de ce devoir de mémoire et montrer aux générations futures les sacrifices et le prix de nos libertés présentes, car il est indispensable que nos jeunes connaissent l'histoire douloureuse de notre pays pour comprendre ce qu'il en est aujourd'hui.

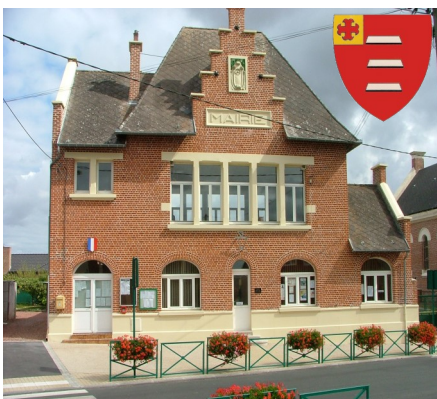
Le CCAS du 30 septembre a finalisé l'organisation du repas des aînés et la composition du colis. Le Conseil municipal du 30 septembre 2019 a acté les travaux de fin d'année, les investissements et projets 2020 dont vous trouverez le détail dans le bulletin communal.

Je compte sur votre participation aux cérémonies et aux manifestations.

Le Maire, André Lacroix

Vice Président

de la CC Osartis-Marquion,



*« Quand en novembre la pluie  
noie la terre, ce sera du bien  
pour tout l'hiver. »*

Dicton populaire

## Dans ce numéro

- Rappels :
  - Bourse aux jouets
  - Spectacle Halloween
  - Repas des aînés
- Cérémonie du 11 novembre
- Porte-drapeau
- Conciliateur de justice
- Formalités administratives
- Conseil municipal du 30 / 09
- Analyse de l'eau
- Noël 2019
- Compteurs d'eau

## Rappels : Fresnes Infos précédent



- **Samedi 2 novembre** : Bourse aux jouets, puériculture et vêtements enfants : **le matin de 9 heures à 13 heures** (installation dès 7 heures) à la salle des fêtes de Fresnes-les-Montauban. **Spectacle Halloween et goûter** offerts aux enfants de la commune à la salle des fêtes **à 16 heures**
- **Samedi 7 décembre** : **repas des aînés** (personnes de plus de 60 ans) à partir de **12 heures** à l'hôtel-restaurant l'Aquarium. **Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au vendredi 22 novembre 2019 inclus (date impérative)**. Le nombre de places est limité. Priorité aux habitants de la commune. Ci-joint le flyer d'inscription.

**Remise des colis de Noël** aux personnes de plus de 65 ans présentes. Pour les personnes n'ayant pu se rendre au repas, les colis seront disponibles en mairie dès le **lundi 9 décembre à partir de 8 heures 30**.

## Cérémonie du 11 novembre



Tous les habitants de Fresnes Les Montauban, sont cordialement invités à la cérémonie **du lundi 11 Novembre 2019 à 11 heures** et au devoir de mémoire.

Rendez-vous à **10 heures 45** devant la mairie.

Dépôt de gerbe au monument aux morts

Remise d'une médaille du travail : promotion du 14 juillet 2019 :

- Médaille Vermeil (30 ans) : M. José CASSEL

Cérémonie clôturée par un vin d'honneur dans la salle du Conseil.

## Porte-drapeau de la commune

La commune recherche un suppléant pour remplacer M. CAILLEAUX (notre porte-drapeau actuel) dans les commémorations communales et les déplacements extérieurs, quand il est absent ou souffrant (ex : lors des enterrements d'anciens combattants, des commémorations aux alentours Vitry, Biache, ...). Si vous êtes volontaire, rapprochez-vous de la mairie.

## Permanence d'un conciliateur de justice

Le conciliateur de justice du ressort du tribunal d'instance d'Arras assure une permanence en mairie de Biache-saint-Vaast **le 2ème jeudi de chaque mois de 9 heures à 12 heures**. Voir flyer ci-joint.

# Formalités administratives



- **Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues en mairie toute l'année.**
- **Etat Civil** : délivrance d'extrait d'acte civil : c'est à la mairie où a été dressé l'acte que vous pourrez obtenir un extrait d'acte de naissance, de mariage ou de décès.

- **Carte d'identité – Passeport**

La délivrance des cartes d'identité et des passeports biométriques s'effectue désormais au secrétariat des communes équipées: les plus proches ARRAS, SAINT-LAURENT-BLANGY, DOUAI, HENIN-BEAUMONT, BA-PAUME, ARLEUX.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Conseil municipal du 30 septembre 2019

Le conseil municipal a décidé d'exonérer de la taxe d'aménagement (part communale) les chalets de jardin qui ne sont pas soumis à une demande de permis de construire.

Le conseil municipal a acté les travaux de fin d'année et les projets 2020 :

- **Travaux 2019 :**

- Pose d'un grillage et d'une barrière entre la sacristie et nos terrains de pétanque pour sécuriser l'arrière de l'école (plan Vigipirate).
- Changement des compteurs d'eau à la résidence à l'Orée du bois
- Passage piétons et bandes « Stop »

- **Projets 2020 :**

- Réfection des façades des bâtiments communaux, école, mairie, et salle des fêtes
- La commune sera dotée en 2020 de la vidéo-protection : au total 10 caméras de zones seront installées aux différents carrefours de la commune.
- Installation de rampes d'accès PMR pérennes à l'école et devant le préfabriqué.
- Les membres du conseil municipal ont également acté le transfert de la compétence eau (application de la Loi NOTRe) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que le transfert de la compétence incendie dont le coût sera pris en charge par la commune.
- Rénovation des bordures et trottoirs dans la résidence des Lilas et réfection des clochers de l'église



## Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes Les Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois. Dernier prélèvement : **Taux de Nitrates = 35,4mg/l** (Norme 50 mg/l),

Résultats d'analyses affichés en mairie.

# Noël 2019



- **Noël des enfants de la commune :**

La commune de Fresnes Les Montauban offre à l'occasion de Noël 2019 un bon d'achat de 15 euros aux enfants et adolescents de Fresnes-les-Montauban jusqu'à 14 ans. Ces bons d'achat sont valables dans tous les hypermarchés Auchan de la région, dans tous les rayons sauf le rayon alimentaire. Ces cartes pourront être retirées en mairie **à partir du lundi 2 décembre 2019.**

- **Samedi 14 décembre à 17 heures à Plouvain**

Fête de Noël du RPI Fresnes / Plouvain . Marché de Noël à partir de 17h00. Spectacle organisé par l'Association « Les Amis de l'école » à la salle des fêtes de Plouvain à 18h00, ainsi que la visite du Père Noël Restauration possible sur place le soir.

- **Samedi 21 décembre à 19 heures 30 à Fresnes-les-Montauban**

Spectacle surprise de Noël, la forêt enchantée, organisé par la commission fêtes et cérémonies de la commune à la salle des fêtes de Fresnes Les Montauban.

## Relevé des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs accessibles sera effectué par les employés communaux les semaines 47 et 48, soit du 18 au 30 novembre 2019. Pour les personnes absentes lors des relevés, un coupon sera déposé dans les boîtes aux lettres et devra être rendu en mairie avant le 30 novembre 2019 délai impératif. Passé ce délai une estimation majorée sera établie pour ainsi permettre une facturation sur l'année 2019 et de ne pas retarder la facturation pour les autres habitants. Cette date de facturation est impérative suite au transfert de la compétence eau au 1er janvier 2020 à la communauté de communes.

En vous remerciant de votre compréhension.

Pensez à vérifier et protéger du gel vos compteurs ainsi que vos installations extérieures.

Le coût du changement d'un compteur pour cause de gel est à la charge de l'habitant : prix coûtant du compteur + 45 euros de prestation + TVA soit environ 110 euros

Pensez également à vérifier périodiquement vos consommations d'eau

### AGENDA DU MOIS

Ramassage des déchets verts : : **les jeudis des semaines 44, 46, 48, 50 (dernier ramassage de l'année 2019)**

Fermeture du secrétariat de mairie : **du jeudi 31 octobre au samedi 2 novembre inclus**

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

### Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ [mairie@fresneslesmontauban.fr](mailto:mairie@fresneslesmontauban.fr)

@ [www.fresneslesmontauban.fr](http://www.fresneslesmontauban.fr)